Accord UE /MERCOSUR : Dire non n’est pas suffisant, il faut en tirer les conséquences

Category: 2020-2030,Actualités,Revue Services Spéciaux (AASSDN),Union Européenne
16 mai 2026



On ne reviendra pas sur le mauvais feuilleton qu’a constitué, depuis la fin des années 1990, la négociation d’un accord de libre-échange entre l’Union européenne et les pays du Mercosur. On ne reviendra pas davantage sur son épilogue qui, si prévisible qu’il soit, n’en a pas moins été pitoyable à tous égards, notamment pour nos dirigeants dont l’incapacité à défendre efficacement les intérêts légitimes de notre agriculture dans les enceintes communautaires a été plus que cruellement mise en évidence.

Même s’il faut se garder d’utiliser l’accord UE / MERCOSUR comme bouc-émissaire permettant d’ignorer ou de ne pas traiter les problèmes de compétitivité que rencontre notre agriculture, notamment depuis le tout début des années 2010, il n’en est pas moins révélateur des raisonnements développés et des procédés employés par la Commission européenne pour justifier a priori la négociation d’un nombre croissant d’accords de libre-échange dont le bilan n’est, comme par hasard, jamais tiré une fois qu’ils ont
été signés et qu’ils sont entrés en vigueur. Ils sont de plusieurs ordres :

1.1 Alors que l’objectif originel et affiché de la PAC était d’assurer la souveraineté alimentaire de l’Union, la Commission n’en fait plus que peu de cas. Par esprit de système, inconscience ou aveuglement, elle ne pose et ne se pose jamais les seules questions qui vaillent : quel intérêt

l'Union a-t-elle à importer ce qu'elle est ou ce qu'elle pourrait être capable de produire sur son sol ? Quel intérêt a-t-elle soit à se placer en situation de dépendance, soit à renforcer si peu que ce soit sa dépendance aux importations ? Loin d'être une fin en soi (ce qui est l'intime conviction de la Commission pour des raisons qui sont à la fois d'ordre idéologique et d'ordre institutionnel), la signature d'un accord de libre-échange n'a de sens que si elle permet à l'Union européenne d'importer dans de bonnes conditions (que ce soit en termes de prix ou de santé publique) ce qu'elle ne produit pas ou ce qu'elle produit trop peu.

La Commission a tenté de justifier l'accord avec le MERCOSUR en publiant des chiffres montrant qu'il
serait ou qu'il avait toute chance d'être « globalement positif » pour l'Union européenne, la diminution des barrières douanières aidant. Outre qu'elle est, depuis longtemps, coutumière du fait, les chiffres qu'elle invoque sont à la fois fragiles et sujets à caution. D'une part parce que leur fiabilité est approximative, comme l'est, par construction, toute projection à échéance de 10 ou 15 ans. D'autre part parce que les chiffres disponibles sur l'impact potentiel de l'accord sur la croissance de l'Union sont trop faibles, pour ne pas dire trop symboliques, pour être convaincants. Valent-ils vraiment qu'on sacrifie si peu que ce soit les intérêts d'une partie au moins de notre agriculture ? à l'évidence non

[…]

Jacques HELIOT
Membre de l'AASSDN
Revue Services Spéciaux 274 – Mars 2026

Découvrez l'extract de la revue Services Spéciaux de l'AASSDN n°274 **en cliquant ICI.**

Vous souhaitez acheter la revue n°274 traitant le thème de l'intégrité ? Rendez-vous directement dans la boutique de notre site **en cliquant ICI**.